of members and placed in the Linnean Hall; giving, at the same time, some account of the services which that gentleman had rendered to the cause of scientific research in this country, and in recognition of which this permanent record had been erected. — The following paper was read: — Contributions towards a Knowledge of the Coleoptera of Australia. No. VI. - New Lamellicornia and Longicornia. By A. Sidney Olliff, F.E.S. This brief paper contains descriptions of a few new genera and species from various localities including a remarkable form of Dorcadioninae allied to Lepromoris and Dorcadida; a singular genus of Prionidae; and another of Melolonthinae proposed to be called Othnonius Batesii, besides new species of Monohammus. Ceresium, Rhytiphora, &c. — Mr. Skuse exhibited fine specimens of the following gigantic Tipulidae: Semnotes imperatoria, Westw., and Semnotes ducalis, Westw., both of which species are now known to occur in the vicinity of Sydney, the former having been taken by Mr. G. Masters, at Lane Cove, and the latter recently by Mr. H. Prince, at Fairy Bower, near Manly: and a very distinct undescribed species of Leptotarsus. Guérin, captured by Mr. Prince last September, at Lawson, Blue Mountains, which for length of limb is the largest of known Australian Diptera. - Mr. Froggatt exhibited a collection of beetles belonging to the genus Paropsis, amounting to about 33 species. The specimens were recently collected by Mr. Bauerlen in the neighbourhood of Mount Dromedary, N.S.W.

# 3. Règles de la nomenclature des êtres organisés adoptées par le Congrès International de Zoologie.

## I. De la nomenclature des êtres organisés.

1) La nomenclature adoptée pour les êtres organisés est binaire et binominale. Elle est essentiellement latine. Chaque être y est distingué par un nom de genre suivi d'un nom d'espèce. Exemple: Corvus corax.

2) Dans les cas spéciaux où il est utile de distinguer des variétés, l'adjonction d'un troisième nom à ceux du genre et de l'espèce est permise. Ex.:

Corvus corax kamtschaticus.

3) Ce serait une faute de dire Corvus kamtschaticus. Dès lors, l'interposition du mot varietas ou de son diminutif var. entre le nom de l'espèce et

celui de la variété n'est pas nécessaire 1.

4) Quand le mot varietas est interposé, le nom de la variété s'accorde avec lui. Ex.: Corvus corax var. kamtschatica. Dans le cas contraire, le nom de la variété s'accorde avec le nom générique. Ex.: Corvus corax kamtschaticus.

## II. Du nom générique.

- 5) Les noms génériques doivent consister en un mot simple ou composé, mais toujours unique, soit latin, soit latinisé, soit considéré et traité comme tel, s'il ne vient pas du latin.
  - 6) On peut prendre comme noms génériques:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le Congrès n'a pas eru devoir se prononeer par un vote pour ou contre les articles 2 et 3, voulant laisser à chaque auteur sa pleine liberté d'action. Nous les publions néanmoins, l'adoption de l'article 4 impliquant les articles 2 et 3, ainsi que M. le Rapporteur l'a fait ressortir au cours de la discussion.

a) Des substantifs grecs, pour lesquels les règles de la transcription latine devront être fidèlement suivies. Ex.: Ancylus, Amphibola, Aplysia. Pompholyx, Physa, Cylichna,

b) Des mots grecs composés, dans lesquels l'attribut devra toujours être placé avant le mot principal. Ex.: Stenogyra, Pleurobranchus, Tylodina, Cyclo-

stoma, Sarcocystis, Pelodytes, Hydrophilus, Rhizobius.

A titre d'exception, on peut admettre des mots formés sur le modèle du mot Hinnonotamus, c'est-à-dire dans lesquels l'attribut est après le mot principal. Ex.: Philydrus, Biorhiza. Toutefois, les noms ainsi formés sont vicieux et ne doivent pas être imités.

c) Des substantifs latins. Ex.: Ancilla, Auricula, Cassis, Conus, Dolium, Metula, Oliva. Les adjectifs (Prasina) et les participes passés (Productus) ne

sont pas recommandables.

d) Des mots latins composés. Ex.: Stiliger, Dolabrifer, Semifusus.

e) Des dérivés des mots grecs ou latins exprimant la diminution, la comparaison, la ressemblance, la possession. Ex.: Lingularius, Lingulina, Lingulinopsis, Lingulella, Lingulepis, Lingulops, tous dérivés de Lingula.

f) Des noms mythologiques ou hérorques. Ex.: Osiris, Venus, Brisinga, Velleda, Crimora. Ces noms prennent une désinence latine, quand ils ne l'ont pas déjà (Aegirus, Göndulia).

q) Des noms ou des prénoms en usage dans l'antiquité. Ex.: Cleopatra,

Belisarius, Melania.

h) Des noms patronymiques modernes. On leur adjoint alors une désinence qui leur donne la signification d'une dédicace.

Les noms patronymiques empruntés aux langues latines et germaniques conserveront leur orthographe intégrale, y compris les signes diacritiques dont certaines lettres peuvent être surchargées.

Tout nom terminé par une consonne prendra la désinence ius, ia, ium. Ex.: Selysius, Lamarckia, Köllikeria, Mülleria, Stålia, Kroyeria, Ibañezia.

Tout nom terminé par l'une des voyelles e, i, o, y, prendra simplement la désinence us, a, um. Ex.: Blainvillea, Wyvillea, Cavolinia, Fatioa, Bernaya, Quoya.

Tout nom terminé par a prend la désinence ia. Ex.: Danaia.

Tout nom terminé par u ou par eau rentre dans le cas précédent, mais prend un t euphonique. Ex.: Payraudeautia.

- i) Des noms de navires, qui doivent être traités exactement de la même manière que les noms mythologiques (Vega) ou que les noms patronymiques modernes. Ex.: Blakea, Hirondellea, Challengeria.
- j) Des noms barbares, c'est-à-dire empruntés à des langues parlées dans des pays où n'existe aucun mouvement scientifique. Ex.: Vanikoro.

Ces noms doivent recevoir une désinence latine, Ex.: Yetus.

k) Des noms formés par un assemblage quelconque de lettres. Ex.: Fossarus, Neda, Clanculus.

1) Des noms formés par anagramme. Ex.: Verlusia, Linospa.

- 7) Pour les noms patronymiques à double vocable, un seul des noms composants doit être pris comme nom spécifique. Ex.: Selysius, Targionia, Moquinia, Edwardsia, Duthiersia.
- 8) Les particules sont exclues des noms génériques empruntés à des noms d'Homme, mais les articles sont incorporés à ces noms. Ex.: Selysius, Blainvillea, Lacazea, Lacepedea, Benedenia, Chiajea.

Il va sans dire que cette règle n'est pas applicable aux cas où la parti-

cule est englobée dans le nom patronymique. Ex.: Dumerilia.

9) Les noms spécifiés à l'article 6, aux paragraphes f, g, h, et i, ne doivent pas entrer dans la formation de mots composés. Des noms génériques tels que Eugrimmia, Buchiceras, Heromorpha, Möbiusispongia ne sont pas recommandables.

10) On doit éviter d'employer en zoologie des noms génériques existant déjà en botanique, et réciproquement. On connaît néanmoins un certain nombre de noms commus aux deux Règnes, et leur emploi n'a pas d'inconvénients sérieux. Ex.: Balanus, Myrrha, Hagenia, Mirbelia.

## III. Du nom spécifique.

11) Les noms spécifiques, qu'ils soient substantifs ou adjectifs, devront également être univoques. Cependant, par exception, seront admises des dénominations spécifiques à vocable double, qui auraient pour but de dédier à une personne dont le nom est double, ou d'établir une compararaison avec un objet simple. Ex.: Sanctae-Catarinae, Jan-Mayeni, cornu-pastoris, coranguinum, etc. Dans ce cas, les deux mots qui composent le nom spécifique seront toujours réunis par un trait d'union.

12) Les noms spécifiques peuvent être rangés sous trois categories:

a) Substantifs ou adjectifs rappelant une caractéristique de l'espèce (forme, couleur, origine, habitat, usages, habitudes, etc.). Ex.: cor, cordiformis, gigas, giganteus, fluviorum, fontinalis, edulis, piscivorus, flavipunctatus, albipennis.

b) Noms de personnes auxquelles on dédie l'espèce.

Ces noms seront toujours mis au génitif. Ce génitif sera toujours formé par l'addition d'un simple i au nom exact et complet de la personne à laquelle on dédie. Ex.: Cuvieri, Linnei, Cotteaui, Mülleri, Sebai, Rissoi, Pierrei (nom de famille).

Dans le cas où le nom dont il s'agit serait un nom ou prénom ayant été employé et décliné dans la langue latine, il suivrait les règles de la déclinaison. Ex.: Plinii, Aristotelis, Victoris, Antonii, Elisabethae, Petri (prénom).

c) Noms accolés au nom du genre par voie d'apposition et constituant

une sorte de prénom. Ex.: leo, coret. Hebe, Napoleo, arctos, calcar.

13) Le meilleur nom spécifique est un adjectif latin, court, d'une consonnance agréable et d'une prononciation facile. On peut admettre cependant des mots grecs latinisés ou des mots barbares indéclinables. Ex.: hipposideros, echinococcus, zigzag.

14) On doit éviter les dénominations dans lesquelles le nom spécifique

est la répétition du nom générique. Ex.: Trutta trutta.

Il en est de même pour les noms triples, dans lesquels le nom de la variété est la répétition de celui de l'espèce. Ex.: Amblystoma jeffersonianum jeffersonianum.

15) Les préfixes sub et pseudo ne peuvent entrer en composition qu'avec des substantifs ou des adjectifs, latins pour la première, grecs pour la seconde. Ex.: subterraneus, subviridis, Pseudacanthus, Pseudophis, Pseudomys.

Elles ne peuvent entrer en composition avec des noms propres. Des dénominations telles que sub-Wilsoni et pseudo-Grateloupana sont très vicieuses.

16) La désinence εῖδος ou sa forme latine oïdes ne peuvent entrer en

composition ou'avec un substantif grec ou latin. On ne peut les combiner

à un nom propre.

17) Si le nom spécifique exige l'emploi d'un nom géographique, celuici devra être mis au génitif ou employé sous sa forme adjective, s'il était connu des Romains, ou s'il a été latinisé par les écrivains du Moyen-Age. Sous forme adjective, il sera toujours écrit avec une première lettre minuscule. Ex.: antillarum, lubicus, aeguptiacus, graecus, burdigalensis, iconensis, petrocoriensis, parisiensis.

18) Tout nom géographique qui ne rentre pas dans la catégorie précédente sera transformé en adjectif, suivant les règles de la dérivation latine. tout en conservant l'orthographe exacte du radical, si celui-ci n'a pas été employé en latin. Ex.: neo-batavus, islandicus, brasiliensis, canadensis.

19) Si le radical du nom géographique donnait lieu en latin à deux dérivés adjectifs (Ex.: hispanus et hispanicus), ils ne pourraient être employés

concurremment dans le même genre.

- 20) De même pour les noms communs. Ex.: fluviorum, fluvialis, fluviatilis.
- 21) On adoptera l'orthographe locale pour transformer en adjectifs latins les noms empruntés à des pays faisant usage de l'alphabet latin (langues néolatines et germaniques). Pour la commodité de la transcription, on adoptera les lettres marquées de signes diacritiques. Ex.: spitzbergensis, islandicus, paraguayensis, patagonicus, barbadensis, faroensis.

22) Les noms géographiques empruntés à des noms d'Hommes seront transformés en adjectifs latins conformément aux articles 18 et 19. Ex.:

edwardiensis, diemenensis, magellanicus.

Par exception, les noms d'île tels que Saint-Paul, Saint-Thomas, Sainte-Hélène pourront conserver la forme substantive, mais seront alors mis au génitif. Ex.: Sancti-Pauli, Sanctae-Helenae.

- IV. De la manière d'écrire les noms de Genre et d'Espèce.
  - 23) Le nom de genre devra être écrit avec une première lettre majuscule.
- 24) Le nom spécifique prendra la majuscule ou la minuscule, suivant la règle ordinairement suivie dans l'écriture. Ex.: viridis, magnus, Cuvieri, Caesar.
  - 25) Doit être considéré comme l'auteur légitime d'une espèce :
- a) Celui qui, le premier, la décrit et la dénomme conformément à l'article I.
- b) Celui qui, conformément à ce même article, donne un nom à une espèce déjà décrite, mais non encore dénommée.
- c) Celui qui substitue à une dénomination contraire à l'article susdit un nom conforme à ce même article.
- d) Celui qui supprime un nom spécifique faisant double emploi et lui substitue un nom nouveau.

Le nom de l'auteur de l'espèce sera écrit à la suite du nom spécifique dans le même caractère que le texte courant; on suppose, que le nom de l'espèce est en italique dans un texte romain, en romaines dans un texte italique. Ex.: La Rana esculenta Linné vit en France.

26) Lorsque le nom de l'auteur d'une espèce ou d'une sous-espèce est cité en abrégé, on adoptera la liste d'abréviations proposée par le Musée zoologique de Berlin.

- V. Subdivision et réunion des Genres et des Espèces.
- 27) Quand un genre est subdivisé, le nom ancien doit être maintenu à l'une de ses subdivisions et à celle qui renferme le type originaire du genre.
- 28) Quand le type originaire n'est pas clairement indiqué, l'auteur qui, le premier, subdivise le genre, peut appliquer le nom ancien à telle subdivision qu'il juge convenable, et cette attribution ne pourra être modifiée ultérieurement.
- 29. Le dédoublement des espèces est soumis aux deux règles précédentes.
- 30) Dans les cas où, par suite du dédoublement d'un genre, une espèce se trouve transportée dans l'une des divisions du genre primitif, le nom de l'auteur de l'espèce doit être écrit à la suite du nom spécifique. On peut alors choisir entre plusieurs notations, que nous indiquons ci-dessous par ordre de mérite, et en prenant pour exemple l'ancienne Hirudo muricata Linné, 1761, transportée par Leach, en 1815, dans le nouveau genre Pontobdella:
  - 1º Pontobdella muricata Linné.
  - 2º P. muricata (Linné).
  - 3º P. muricata Linné (sub Hirudo).
  - 4º P. muricata (Linné) Lamarck.
  - 5º P. muricata Lamarck ex Linné.
- 31) Un genre formé par la réunion des plusieurs autres doit prendre le nom du plus ancien des composants.
- 32) Cette même règle est applicable quand plusieurs espèces sont réunies en une seule.
- 33) Quand, par suite de la réunion de deux genres, deux êtres ayant le même nom spécifique se trouvent rapprochés, le plus récent perd son nom spécifique et recoit un nom nouveau.

#### VI. Du nom de famille.

34) Les noms des famille seront formés en ajoutant la désinence *idae* au radical du genre servant de type. On dénommera les subdivisions de la famille en ajoutant la désinence *inae* au nom du genre servant de type.

#### VII. Loi de Priorité.

- 35) Le nom attribué à chaque genre et à chaque espèce ne peut être que celui sous lequel ils ont été le plus anciennement désignés, à la condition:
- a) Que ce nom ait été divulgué dans une publication où il aura été clairement et suffisamment défini.
- b) Que l'auteur ait effectivement entendu appliquer les règles de la nomenclature binaire.

## IV. Personal-Notizen.

## Necrolog.

Am 23. März starb in Graz der Privatdozent für Zoologie, Dr. Joseph Heinrich List, welcher sich durch eine Reihe tüchtiger Arbeiten ausgezeichnet hatte.

## **ZOBODAT - www.zobodat.at**

Zoologisch-Botanische Datenbank/Zoological-Botanical Database

Digitale Literatur/Digital Literature

Zeitschrift/Journal: Zoologischer Anzeiger

Jahr/Year: 1890

Band/Volume: 13

Autor(en)/Author(s): Anonymous

Artikel/Article: 3. Règles de la nomenclature des êtres organisés adoptées

par le Congrès International de Zoologie 164-168